

## LETTRE D'ADHÉSION à « La FIBRE »

Je, soussigné(e) Mme/M.....  
Représentant(e) de l'organisme d'entraide et de solidarité  
de.....Pays : .....  
Nationalité : .....  
Demeurant : .....  
Téléphone : + ..... Mobile : + .....  
Whatsapp : .....  
Email personnel : .....@.....

### M'engage à :

-respecter la Charte internationale des Bienfaisances et Entraide des Français Résidant à l'Étranger ;

-animer l'organisme d'entraide et de solidarité de façon :

\*apolitique

\*non-confessionnelle

\*non-commerciale

\*francophone

\*bénévole

-accepter les statuts, être présent à l'AG de la FIBRE ou envoyer un pouvoir le cas échéant ;

-valoriser l'action de la FIBRE afin que le réseau soit connu et reconnu dans l'intérêt de l'entraide et de la solidarité internationale ;

-communiquer à la FIBRE tout changement de gouvernance au sein de mon association (modification des statuts, changement de bureau de l'organisme d'Entraide et de solidarité) ;

-travailler de concert avec les membres de mon bureau pour des décisions collégiales.

## CHARTRE INTERNATIONALE DES BIENFAISANCES ET ENTRAIDES DES FRANÇAIS RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

### Article 1

L'association a pour dénomination « Fédération Internationale des Bienfaisances et Entraides des Français Résident à l'Étranger », (La FIBRE ). Elle est régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

### Article 2

La FIBRE a pour objet de tisser des liens avec et entre les associations d'entraide, en créant une fédération de coordination, d'échanges et d'accompagnement mais aussi en mettant en place un mécanisme de recherche de financement. Elle vise aussi à promouvoir les activités de toute organisation (association, institution et entreprise) impliquées dans la bienfaisance au service des Français de l'étranger, et les projets qui vont dans ce sens.

### Article 3

L'association inscrit son projet dans une dimension d'intérêt général, en s'ouvrant à tous les publics, notamment les plus fragiles, en réservant à ses activités un caractère laïque et apolitique. En toute circonstance, l'association garantit un fonctionnement démocratique et transparent et préserve le caractère désintéressé de sa gestion. L'association poursuit un but non lucratif.

### Article 4

L'association ayant vocation à fédérer toutes les associations de bienfaisance des Français de l'étranger, ces dernières sont d'office acceptées au sein de l'association si elles en font la demande. Peuvent aussi être membres toute personne physique ou morale qui poursuit le même objet que l'association.

L'adhésion à la Charte est un engagement moral. Seuls les statuts propres à chaque organisation d'entraide et de solidarité ont valeur juridique

Je déclare que l'organisme d'entraide et de solidarité ..... adhère à La Fédération Internationale des Bienfaisances et Entraides des Français Résident à l'Étranger (La FIBRE).

Fait à ..... Le.....

Signature :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS  
(coordonnées pouvant être diffusées publiquement)

Nom de l'OLES : .....

Nom du président(e) : .....

Tèl : .....

Mail de contact : .....

Site internet : .....

Réseaux sociaux :

- Facebook : .....
- Instagram : .....
- Twitter : .....
- Autres : .....

Logo et photos :